



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 14664

Texte de la question

M. Jean-Louis Fousseret attire l'attention de Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire sur les inquiétudes des enseignants en langues anciennes au sujet du devenir de l'enseignement de leur discipline au sein des collèges et lycées de notre pays. La réduction des options que peuvent suivre les élèves compromet l'existence même des langues anciennes dans le cursus scolaire et, par conséquent, dans l'enseignement supérieur. L'implantation de l'option grec, qui doit être introduite dans tous les collèges en classe de troisième, à la rentrée 1998, et ce dans le cadre de la réforme des collèges, serait largement compromise par l'absence d'accompagnement nécessaire à sa promotion. Au niveau des lycées, de nombreuses suppressions de sections seraient également annoncées pour la rentrée 1998. Dans les classes de lettres supérieures, la réduction de la dotation globale affecte les options, voire les postes. Pourtant, ces disciplines participent à la formation humaniste et citoyenne. L'analyse critique de l'Antiquité, la formation linguistique et la réflexion sur le monde qui a jeté les fondements d'une culture européenne commune sont au cœur des objectifs pédagogiques de notre enseignement. Il lui demande en conséquence quelle mesure elle compte prendre pour promouvoir et pérenniser ces enseignements auprès de tous les élèves et permettre aux plus modestes d'accéder à une formation de qualité.

Texte de la réponse

Les informations concernant une éventuelle réforme des lycées ne sont pas fondées, et aucune décision n'est actuellement envisagée dans ce domaine. Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie a décidé toutefois d'engager une réflexion sur les enseignements en lycée afin de mieux les adapter aux exigences de notre temps. A cet effet, une vaste consultation a été organisée dans tout le pays sous forme de questionnaires adressés aux élèves, aux enseignants et aux chefs d'établissement : elle a été coordonnée par M. Philippe Meirieu, professeur d'université. Les conclusions de cette consultation et les principales lignes de force qui s'en dégagent viennent d'être rendues publiques. En parallèle, un conseil scientifique, présidé par le sociologue Edgar Morin et composé d'imminentes personnalités de la science et de la culture française, a été chargé de réfléchir aux moyens de mieux articuler les savoirs dispensés aux élèves afin de les mettre en situation d'appréhender les réalités de plus en plus complexes auxquelles ils auront à faire face dans leur vie sociale et professionnelle. L'ensemble de ces réflexions et consultations s'est synthétisé dans un colloque national qui s'est tenu les 28 et 29 avril 1998 à Lyon. Les conclusions de ce colloque font l'objet d'un rapport remis au ministre et à partir duquel un certain nombre de grandes orientations seront dégagées, qui seront soumises pour consultation aux confédérations syndicales et aux organisations d'employeurs, ensuite le Parlement sera associé à la réflexion. Les fédérations syndicales représentatives des personnels des lycées seront ensuite consultées, comme les différentes associations concernées, puis le Conseil national des programmes sera saisi.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Fousseret](#)

Circonscription : Doubs (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14664

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 mai 1998, page 2744

Réponse publiée le : 6 juillet 1998, page 3790